



Alcoolémie 50cc Permis B et BSR

Par **Adrien0346**, le **23/01/2014** à **19:35**

Bonjour !

Je suis un étudiant de 20 ans, titulaire du permis B depuis Aout 2013 et titulaire du BSR depuis 2011.

Si je suis contrôlé positif au test d'alcoolémie en 50cc, et que je présente seulement mon BSR, que peut-il m'arriver ?

Les forces de l'ordre peuvent-elles savoir si je suis titulaire du permis B ?

Est-ce que cela varie en fonction du taux d'alcoolémie ?

Merci de votre aide
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **24/01/2014** à **07:20**

Bonjour,

Lors de votre contrôle vous conduisiez quel type de véhicule ?

Par **Adrien0346**, le **24/01/2014** à **12:42**

Un cyclomoteur. Je re-précise que j'ai le permis B et le BSR.

Merci

Par **Tisuisse**, le **25/01/2014** à **08:19**

La conduite sous stupéfiants ou sous alcool, que ce soit un véhicule qui nécessite un permis spécifique ou non, reste interdite. Si le juge vous suspend votre permis pour ça, ce sera sur les bases du code de la route ET du code pénal. Par contre, vous n'aurez pas à subir de retrait de points.